

le petit migrateur

Editorial

GEMAPI : un engagement collectif en faveur des migrateurs



Depuis la mise en œuvre de la compétence GEMAPI issue de la loi MAPTAM, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont devenus des acteurs majeurs de la gestion de nos cours d'eau et de la restauration de la continuité écologique. À l'échelle du département du Gard, la Fédération de Pêche a souhaité s'inscrire pleinement dans cette nouvelle gouvernance en engageant un travail de sensibilisation et de concertation auprès des EPTB intervenant sur nos bassins versants.

L'objectif poursuivi est simple : rappeler que les efforts engagés pour améliorer la franchissabilité des ouvrages et restaurer les habitats aquatiques doivent nécessairement s'accompagner d'un suivi scientifique des espèces migratrices. Les données acquises constituent en effet des indicateurs essentiels pour mesurer l'efficacité des aménagements réalisés et répondre aux objectifs de bon état écologique fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

C'est dans cette logique que j'ai encouragé, dans le Gard, l'adhésion des EPTB à l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée, afin de renforcer les partenariats entre gestionnaires de milieux et structures en charge de l'acquisition de connaissances.

Cette implication financière et technique est aujourd'hui indispensable pour garantir la pérennité des dispositifs de suivi et accompagner durablement les politiques de restauration écologique portées par les collectivités.

L'expérience conduite sur notre territoire démontre tout l'intérêt d'un engagement conjoint entre EPTB, fédérations de pêche et associations spécialisées dans la préservation des migrateurs.

J'appelle aujourd'hui l'ensemble des fédérations de pêche à se mobiliser auprès des EPTB de leurs territoires afin d'encourager leur implication dans ces démarches partenariales. L'atteinte des objectifs environnementaux et la reconquête de nos populations de poissons migrateurs reposent sur une gestion concertée à l'échelle des bassins versants.

C'est collectivement que nous pourrions assurer l'avenir de ces espèces et le bon fonctionnement de nos milieux aquatiques.

Vincent RAVEL
Président FDAAPPMA30
Secrétaire MRM



Frayère de Villelongue © M.HALLOUIN/MRM

La Têt reconnectée, entre recolonisation et contraintes hydrologiques

Ces dernières années, la Têt a fait l'objet d'importants travaux de restauration de la continuité écologique, permettant une recolonisation progressive par les aloses. Si l'efficacité des dispositifs de franchissement est globalement confirmée, leur fonctionnalité reste toutefois dépendante des conditions hydrologiques, dans un contexte de changement hydroclimatique marqué.

Entre restauration écologique et contraintes hydrologiques

Les efforts de décloisonnement menés sur la Têt ont permis d'améliorer significativement la circulation piscicole. En 2024 et 2025, les suivis par ADNe et observations de terrain, réalisés par l'OFB 66, la Fédération de Pêche 66, le Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt et MRM, ont confirmé l'efficacité des dispositifs, avec une colonisation des aloses atteignant le front théorique situé au seuil du pont SNCF. En revanche, en 2023, des débits exceptionnellement faibles ont limité leur progression, rendant le seuil de Villelongue infranchissable et cantonnant les individus à l'aval du fleuve.

Ces résultats montrent que **les ouvrages sont fonctionnels pour des débits proches des moyennes interannuelles (9m3/s).**

Toutefois, la récurrence d'étiages sévères et précoces liée au changement hydroclimatique soulève des interrogations quant à la pérennité de cette fonctionnalité. Malgré le rétablissement de la continuité écologique, **certains ouvrages historiquement jugés franchissables, comme Villelongue, peuvent ainsi devenir temporairement bloquants lors des périodes de basses eaux extrêmes.**

Villelongue, frayère clé dans un contexte hydrologique contraint

La reproduction des aloses sur la Têt est clairement attestée par les observations réalisées en 2023 et 2024, avec respectivement 262 et 55 bulls recensés.

Ces activités de fraie ont été observées uniquement en aval de Villelongue, soulignant le rôle déterminant de ce secteur.

Lorsque les conditions hydrologiques permettent le franchissement du passage à gué, les aloses colonisent néanmoins des secteurs plus en amont.

Les frayères potentiellement exploitées dans ces zones restent à ce jour non identifiées et nécessiteront un renforcement des prospections nocturnes. La **frayère de Villelongue apparaît ainsi comme une frayère de substitution et constitue actuellement l'unique site de fraie connu sur la Têt.** Dans ce contexte, ses caractéristiques hydromorphologiques ont été cartographiées et modélisées dans le cadre de l'étude « Habitat 2025 », dont les résultats seront prochainement disponibles.



Passage à gué de Villelongue © M.HALLOUIN/MRM





Au fil des rivières corses : Alose et Anguille sous surveillance

En 2024 et 2025, les suivis des poissons migrateurs en Corse ont combiné nouvelles méthodes, prospections de terrain et échanges avec les usagers. Les résultats confirment la persistance de l'alose sur certains bassins et apportent un éclairage actualisé sur la situation de l'anguille, tout en mettant en évidence des enjeux majeurs de continuité écologique, de qualité des habitats et de mobilisation collective autour de ces espèces emblématiques.

L'alose : une présence confirmée mais fragile

Les analyses par ADN environnemental menées en 2024 sur les embouchures du Travo et de l'Abatesco confirment les résultats des années précédentes : l'alose est bien présente sur le Golo et le Fium Orbo.

Sur le Golo, **les comptages par plongée et drone ont permis d'observer une cinquantaine d'individus répartis en deux bancs, en aval de l'ouvrage de Lucciana Olmo.** Le suivi des frayères révèle une activité variable : en 2024, des « bulls » (comportements de reproduction spectaculaires où les aloses tournent à la surface de l'eau créant une ébullition) ont été observés sur les deux cours d'eau. En 2025, aucun bull n'a été détecté visuellement malgré la présence de géniteurs, soulignant l'importance de croiser les méthodes d'observation.

Des secteurs clés pour la reproduction de l'alose

Sur le Tavignano, où la présence de l'alose est confirmée chaque année, les prospections menées en 2024 sur 52 km du Tavignano ont permis d'actualiser et de noter 73 sites. Les caractéristiques générales restent proches de celles décrites en 2011, avec une répartition quasi équivalente des habitats en amont et en aval de l'ouvrage bloquant de Cardiccia. La qualité demeure toutefois meilleure à l'amont, le secteur le plus favorable s'étendant de la confluence du Vecchio jusqu'à l'ouvrage, mettant en évidence l'enjeu du rétablissement de la continuité écologique.



MRM a activement contribué au PLAGEPOMI Corse, notamment via l'actualisation des expertises de franchissabilité, la caractérisation des habitats de reproduction et des campagnes ADN confirmant la présence de l'aloses sur le Tavignano, le Golo et le Fium'Orbo.

Sur le Fium Orbo, 12,6 km ont été parcourus en 2025. Le tronçon entre la confluence du Varagno et le pont de la RT410 apparaît comme le plus propice à la reproduction, soulignant les enjeux de continuité et de définition des ZAP et ZALT pour l'alose.

Un site a fait l'objet d'une caractérisation approfondie : avec une surface utile de 410 m² et un débit naturel de 2,3 m³/s, il a confirmé son rôle de fraysère active deux années consécutives.

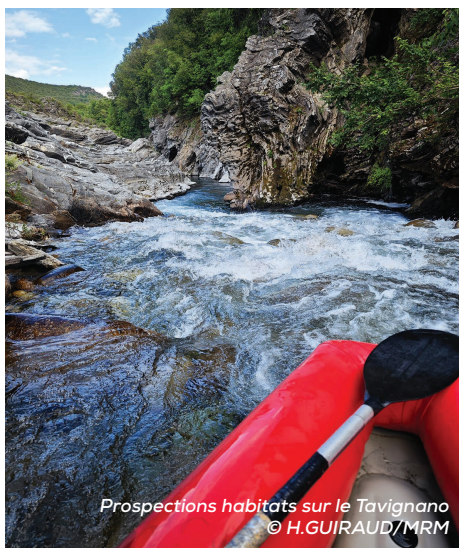
En complément, des microphones acoustiques ont été déployés sur les secteurs côtiers et sur le Fium Orbo, avec 25 à 28 nuits d'enregistrement. Ce dispositif a permis de confirmer en 2025 l'activité d'une frayère déjà identifiée l'année précédente.



Anguille : franchissabilité, suivis et mobilisation des acteurs

Les suivis sur l'anguille révèlent une évolution contrastée de la franchissabilité des ouvrages en Corse. Sur 24 notes actualisées, 12 sont restées stables, 9 se sont dégradées et 3 se sont améliorées. Ces résultats mettent en évidence à la fois les bénéfices et les limites de certains aménagements, comme au radier du Fium'Orbo à la RT10, dont la situation s'est dégradée après travaux, ou à l'inverse sur l'Oso, où le premier ouvrage à la mer a été nettement amélioré.

En parallèle, des repérages spécifiques ont permis d'établir des plans d'échantillonnage dédiés à la colonisation et aux sites index. Une étude de faisabilité a aussi été menée pour l'installation d'un dispositif de piégeage sur la passe à anguilles de Lucciana Olmo sur le Golo, accompagnée d'animations et de réflexions collectives pour la création du site index du Plan de Gestion Anguille Corse.



PLAGEPOMI CORSE 2025-2027 : UN NOUVEAU PLAN POUR PROTÉGER LES POISSONS MIGRATEURS

Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin Corse a été approuvé le 22 décembre 2025.

Objectif : préserver et reconquérir les populations d'alose feinte, d'anguille et de lamproie marine.

L'association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM), active depuis 1999, a été un acteur clé de sa rédaction. Après avoir piloté un atelier « Suivis et connaissances » en 2024, MRM a contribué à l'élaboration d'une première version complète à l'été 2025, intégrant 25 ans de données historiques. Les phases de consultation publique menées par les services de l'État ont ensuite conduit à l'approbation finale du plan.



Le Gapeau, un fleuve à reconquérir pour les anguilles

Dans le Var, le fleuve côtier du Gapeau reste un axe essentiel pour la survie de l'anguille, une espèce aujourd'hui menacée. Des suivis récents permettent de mieux comprendre comment les jeunes anguilles remontent la rivière et quels obstacles freinent encore leur progression, malgré les premiers travaux de restauration engagés.

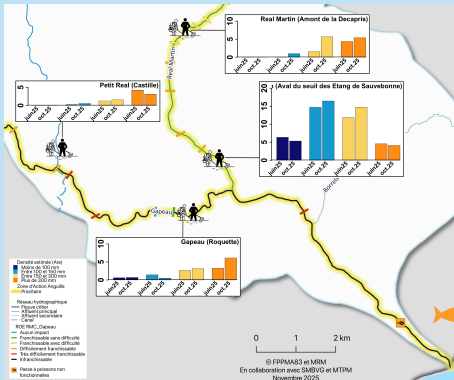
Ce que montrent les suivis

Les études menées sur le Gapeau reposent sur des pêches ciblées permettant de repérer la présence de jeunes anguilles, appelées anguillettes. Les résultats montrent que ces jeunes individus sont bien présents à l'entrée du bassin, preuve que la rivière reste attractive. Cependant, leur nombre diminue rapidement en remontant vers l'amont. À certains endroits, notamment en aval de seuils difficiles à franchir, les anguillettes s'accumulent en grand nombre. C'est le cas sur le Réal-Martin, où une forte concentration a été observée, signe d'un blocage dans leur déplacement. À l'inverse, plus en amont du Gapeau et de ses affluents, les captures sont rares, traduisant une colonisation encore très limitée. Ces résultats confirment que les ouvrages constituent aujourd'hui le principal frein à la progression des jeunes anguilles.



Des résultats utiles pour mesurer l'effet des futurs travaux

Ces premières données servent désormais de référence pour suivre l'efficacité des travaux de restauration prévus sur le Gapeau. L'aménagement de passes à poissons et la modification de plusieurs seuils doivent permettre aux anguillettes de poursuivre leur remontée vers des secteurs jusqu'ici peu accessibles. Les suivis programmés dans les prochaines années permettront de comparer la situation avant et après travaux, en observant si les jeunes anguilles parviennent à se répartir plus largement dans la rivière. À terme, ces résultats aideront à orienter les choix d'aménagement et à identifier les secteurs prioritaires. Ils contribuent également à une meilleure compréhension du fonctionnement du Gapeau et au maintien de cette espèce emblématique, fortement dépendante de la qualité et de la continuité des milieux aquatiques.



Densité d'anguilles pêche Gapeau 2025

Bassin du Rhône et ses affluents

43 bulls comptabilisés et **219** aloses capturées

325 821 anguillettes à Beaucaire,

30 485 à Avignon,

5 807 à Caderousse

3 217 184 civelles au Vaccarès

3 470 aloses comptabilisées à Sauveterre

Fleuves côtiers

33 bulls (Aude : **3** Vidourle : **30** Têt : **0**)

47 aloses capturées (Aude : **9**, Hérault : **22**, Têt : **7** et Vidourle : **8**)

483 aloses comptabilisées à Bladier-Ricard sur l'Hérault

Autres infos

2 observations : 1 en 2024 et 1 en 2025

Retour sur deux journées riches d'échanges pour les poissons migrateurs à Lyon

Les 18 et 19 novembre 2025, la 9ème édition des journées poissons migrateurs a mis le cap sur Lyon !

Comme à chaque édition, Élus, techniciens de structure, intervenants dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques (Agences de l'Eau, gestionnaires des milieux aquatiques, GEMAPIens, collectivités piscicoles, services de l'état, Départements, Régions, hydro électriciens, bureaux d'études...) étaient au rendez-vous de l'évènement !

Plus de 110 participants ont pu bénéficier de l'accueil chaleureux de la région Auvergne Rhône Alpes qui nous a ouvert les portes de l'hôtel de région et mis de nombreux moyens logistiques à disposition !



Ces deux journées, ont mis l'accent sur le changement climatique qui touche notamment les cours d'eau, avec en point d'orgue, une session dédiée aux POMI en Corse dans laquelle des sujets tels que le peuplement piscicole des cours d'eau ou encore les perspectives et éléments clés du PLAGEPOMI Corse ont été abordés.



Nous remercions l'ensemble des conférenciers pour la qualité des interventions qui a participé à la réussite de cet évènement. On se retrouve en 2027 pour une nouvelle édition...

Seuil de Beaucaire : une migration facilitée à l'entrée du Rhône

Le seuil de Beaucaire constitue le premier ouvrage rencontré par les poissons migrateurs sur le Rhône. Équipé d'une passe à poissons en rive droite, la CNR a réalisé des travaux en rive gauche afin d'améliorer la franchissabilité de ce seuil.

La passe à poissons de Beaucaire, un défi d'ampleur

Afin de faciliter le franchissement de l'ouvrage, la CNR a réalisé un travail d'ampleur. L'objectif est alors de permettre aux différentes espèces présentes, le franchissement d'une hauteur de chute de 4,9 mètres dans des conditions hydrologiques qui peuvent fortement varier.

Pour ce faire la CNR a réalisé une passe à poissons à macro-rugosités mesurant près de 100 mètres et constituée de 3 rampes intercalées de trois bassins de repos. Ces caractéristiques lui permettent d'être compatible avec les capacités de nage et le besoin de repos des espèces en présence.



Une fonctionnalité à vérifier

Le suivi a permis de déterminer la fonctionnalité des rampes à anguilles.

Afin de confirmer la fonctionnalité du nouvel ouvrage, la CNR doit savoir si les différentes espèces et notamment les espèces migratrices parviennent à franchir ce dernier. La CNR s'est alors orientée vers la technologie RFID qui est adaptée à ce type de questionnement.

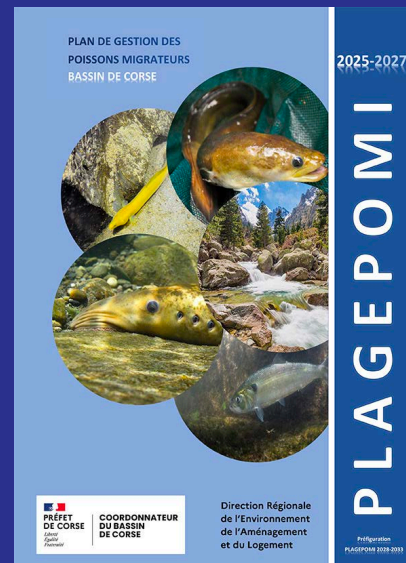
Pour ce faire, lors des travaux, des antennes ont été installées à la sortie de la passe. En parallèle, des pêches scientifiques sont prévues au printemps et les espèces capturées à cette occasion seront marquées de puces et relâchées à l'aval du seuil.

L'analyse des passages permettra alors d'évaluer la fonctionnalité de l'ouvrage.

Par ailleurs, sur le barrage de Val-labrègues quelques kilomètres à l'amont, une nouvelle passe à poissons est en cours de finalisation.

La bonne fonctionnalité de cet ouvrage sera également évaluée au travers de la technologie RFID et les données acquises seront alors complémentaires et permettront d'apprécier la continuité écologique sur le Rhône aval.

Les brèves



La Corse adopte son premier plan de gestion des poissons migrateurs

Après dix-sept ans sans cadre spécifique, la Corse s'est dotée d'un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs pour 2025-2027, approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2025.

Ce plan cible trois espèces amphihalines – l'anguille européenne, l'aloise feinte de Méditerranée et la lamproie marine – autour de cinq orientations : suivi scientifique, préservation des axes migratoires, gestion des pêches, sensibilisation et évaluation.

L'association MRM a apporté une contribution technique décisive, combinant analyses ADN, évaluation des obstacles à la migration et caractérisation des zones de reproduction.



Vers un nouveau plan de gestion des étangs gardois

La Communauté de Communes de Petite Camargue a initié en 2025 l'actualisation du plan de gestion du complexe d'étangs Scamandre/Crey/Charnier avec pour première ambition de restaurer la roselière et l'activité de sagne associée.

Cette démarche, conduite en concertation avec les partenaires du territoire, intègre notamment les enjeux liés à l'anguille à travers l'amélioration des habitats et de la continuité hydraulique. L'année 2026 permettra de consolider les objectifs et définir les indicateurs de suivi du plan de gestion.

Retrouvez toutes nos actualités sur www.migrateursrhonemediterranee.org

Avec le soutien financier de :



Le petit migrateur est publié par :

ASSOCIATION MIGRATEURS RHÔNE-MÉDITERRANÉE

ZI Nord, rue André Chamson, 13200 Arles

www.migrateursrhonemediterranee.org

Directeur et responsable de la publication : Luc ROSSI

Conception et réalisation : Géraldine VERDOT

Rédaction : Géraldine VERDOT, MRM

ISSN 3001-8072

